

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Présents : ABADIE Aline, COMBESCOT Jean-François, COURREGES Marie-José, DASTE Sophie, DINTRANS Louis, DUBOSQ Patrick, LAGRANGE Annie, LASSARRETTE Alain, LENDRES Jérôme, PAPOT Dominique, PLENACOSTE Francis.

Absents : JOUANOLOU Maryse (procuration : F. PLENACOSTE), NAPROUS Michel, PARROT Jean-Louis, POINSOT-DARGAIGNON Magali (procuration : S. DASTE).

Secrétaire de Séance : COURREGES Marie-José.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Vote des taux de fiscalité locale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer, pour 2017, aux impôts directs locaux, les taux suivants:

- . taux de la taxe d'habitation : 9,90 %,
- . taux de la taxe sur le foncier bâti : 11,20 %,
- . taux de la taxe sur le foncier non bâti : 55,00 %.

Ces taux restent inchangés par-rapport à l'année précédente.

2. Vote du budget.

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget principal comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 801 230.00 €

Recettes : 801 230.00 €

Investissement :

Dépenses : 741 032.00 €

Recettes : 786 468.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget annexe comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 60 003.00 €

Recettes : 60 003.00 €

Investissement :

Dépenses : 33 049.00 €

Recettes : 33 049.00 €

Le Conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition.

3. Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

- 1- Amicale des Anciens Combattants : 250 euros
 - 2- Andrest Amitié : 800 euros
 - 3- Andrest Sports Loisirs : 500 euros
 - 4- Association Pêcheurs d'Andrest : 300 euros
 - 5- Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées : 300 euros
 - 6- Coopérative scolaire : 700 euros
 - 7- Sapeurs-Pompiers d'Andrest : 700 euros
 - 8- Entente Bazet-Andrest : 700 euros (100 euros de ce montant seront destinés à l'école de rugby)
 - 9- Foyer Laïque : 2200 euros
 - 11- Association Elan Pyrénéen : 350 euros
 - 10- Les Amis de l'Histoire d'Andrest : 400 euros
 - 11- Association Animation Andrest : 2200 euros
 - 12- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 200 euros
 - 13- Association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 100 euros
- TOTAL : 9 700 euros

4. Approbation du montant des attributions de compensation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le passage au régime fiscal de la FPU sur la nouvelle intercommunalité se traduit par le transfert au profit de la collectivité, sur la totalité de son territoire, des prérogatives anciennement acquises aux communes en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la fiscalité professionnelle.

Ce transfert induit une perte de ressources fiscales pour les communes liée à la perte du produit de la CFE et diverses compensations à caractère économique.

Aussi, afin de compenser cette diminution de ressources fiscales, le législateur a mis en place un versement financier au profit de chaque commune : l'attribution de compensation.

Cette attribution – dont le montant est basé principalement sur le montant de la CFE auparavant perçue par chaque commune – est corrigée du montant des charges transférées à l'EPCI.

Monsieur le Maire rappelle également les engagements forts pris par le Président de la CCAM, à savoir :

- la neutralité fiscale pour tous les contribuables de la collectivité,
- la neutralité financière pour le bloc communal (CCAM et communes membres) qui se traduit par un maintien du même niveau de recettes budgétaires entre 2016 et 2017.

Il en résulte que les communes extérieures à l'ancienne Communauté de Communes Vic-Montaner vont procéder à l'alignement de leur fiscalité sur les collectivités comme Andrest.

En ce sens, la commune d'Andrest ne recevra pas d'attribution de compensation mais n'en devra pas non plus à la nouvelle intercommunalité.

Considérant que l'accord unanime des communes de la nouvelle intercommunalité est requise pour que la procédure des attributions de compensation soit mise en œuvre, le Conseil approuve à l'unanimité les montants des attributions de compensation.

5. Questions diverses :

-Commission des affaires sociales :

Madame COURREGES, 1^{ère} Adjointe au Maire, annonce qu'un questionnaire a été distribué aux administrés sollicitant l'aide de la banque alimentaire afin d'évaluer leur éligibilité à cette aide et leurs besoins.

Monsieur Gilbert FONDECAVE s'est proposé bénévolement afin de participer à la distribution des produits de la banque alimentaire.

Le Conseil Municipal le remercie vivement pour son aide.

Mme COURREGES, 1^{ère} Adjointe au Maire, a proposé à Monsieur le Maire un projet de nouveau règlement des cimetières.

La commission des affaires sociales a travaillé sur ce document qui règlera les questions relatives à la fréquentation, aux inhumations, aux travaux et au comportement des personnes fréquentant ces lieux. Le nouveau règlement des cimetières entrera en vigueur par arrêté le 14 avril 2017.

-Commission éducation et enfance :

Le contrat liant la commune d'Andrest à la Culinaire de l'Adour concernant la fourniture des repas de cantine scolaire arrive à son terme. Un nouvel appel d'offres sera lancé pour la rentrée 2017-2018.

-Commission travaux :

Monsieur COMBESCOT annonce la finalisation des travaux d'embellissement près de l'arrêt de bus de la bascule.

Les devis concernant la réfection du chemin des Hosses et la création d'une rampe pour l'accessibilité à la salle du conseil sont en cours de réalisation.

Monsieur LASSARRETTE évoque les futurs travaux d'embellissement sur la partie verte faisant face à la médiathèque. Des arbres fruitiers pourraient y être plantés.

La séance est levée à 23h10.